

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 27/08/2024 - 116694 - 1955 B 06266 - 552 062 663 - GENERALI IARD

A l'attention du Président du Conseil
d'administration
Generali Iard
2 rue Pillet-Will
75009 Paris


Paris, le 13 juin 2024

Objet : Changement du représentant de Generali Vie au sein du Conseil d'administration de Generali Iard

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire part de la décision de la société Generali Vie, de désigner Monsieur Blaise Bourgeois en qualité de représentant de Generali Vie, administrateur, en remplacement de Monsieur Régis Lemarchand à l'issue du Conseil d'administration du 19 juin 2024.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Generali Vie
Représentée par Monsieur Michel Becker
Secrétaire Général de Generali France, dûment habilité

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2024

[...]

2. Direction Générale – Conseil d'Administration

2.1. Nomination de Monsieur Régis Lemarchand.

[...]

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, sur proposition de Monsieur Jean-Laurent Granier en sa qualité de Directeur Général de Generali Vie, de nommer Monsieur Régis Lemarchand en qualité de Directeur Général Délégué, avec effet à l'issue de la présente séance et pour la durée du mandat de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Granier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024 et devant se tenir en 2025.

En sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Régis Lemarchand est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il aura droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais qu'il engagera pour le compte et dans l'intérêt de la Société dans le cadre de ses missions.

En outre, le Conseil d'Administration prend acte que conformément aux dispositions de l'article R. 322-168 du Code des assurances, Monsieur Régis Lemarchand assumera en sa qualité de Directeur Général Délégué de la Société la fonction de dirigeant effectif.

Monsieur Régis Lemarchand remercie le Conseil d'Administration de sa confiance et déclare accepter le mandat de Directeur Général Délégué de la Société, dans les conditions précitées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats fixées par la loi et la règle de limite d'âge fixée par les statuts. Il indique disposer d'un casier judiciaire vierge et satisfaire à toutes les conditions légales et réglementaires, notamment ne jamais avoir fait l'objet de condamnations visées aux I et II de l'article L. 322-2 du Code des assurances.

[...]

2.2. Changement de représentant permanent.

[...]

Le Conseil d'Administration prend acte, en tant que de besoin, du changement de représentant permanent de Generali Vie, administrateur personne morale au sein du Conseil de la Société. Avec effet à l'issue de la présente séance, Monsieur Blaise Bourgeois remplace Monsieur Régis Lemarchand.

[...]

- Pouvoir pour formalités.

[...]

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités.

[...]

Certifié conforme par M. Michel Becker, Secrétaire Général et Secrétaire de séance.